

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-4-8-2

Séance du vendredi 23 octobre 2009

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PRIVES EN 2010

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture Régionales, en date du 2 juin 2009,
- VU l'avis des Commissions Réunies du 9 octobre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- 1) l'inscription d'un crédit de 4 238 467 € au BP 2010 (chapitre 65, nature 65512, fonction 221) pour le fonctionnement général des collèges privés, réparti conformément aux annexes I, II, et III du rapport,
- 2) l'attribution d'une subvention de 468 € à chaque foyer socio-éducatif, pour un montant global de 5 616 € à inscrire au BP 2010 (chapitre 65, nature 6574, fonction 221),
- 3) d'accorder la délégation, à la Commission Permanente, pour le suivi du dossier en 2010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions